

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

€uro

Intitulés	notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>Produits d'exploitation (I)</u>	R1	6 203 801 464,98	18 314 350 662,20
Ventes de marchandises		6 136 794 327,76	18 213 532 058,99
Production vendue		152 446,39	133 529,35
Reprises sur dépréciations des actifs circulants		0,00	0,00
Autres produits		66 854 690,83	100 685 073,86
<u>Charges d'exploitation (II)</u>	R2	-6 176 377 615,96	-18 266 315 271,33
Achats de marchandises		-5 750 274 071,57	-17 957 538 806,64
Variation de stocks		-384 234 757,58	-233 507 738,85
Autres achats et charges externes		-614 546,48	-1 221 885,42
Impôts, taxes et versements assimilés		-217 069,00	-380 141,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations		0,00	0,00
Autres charges		-41 037 171,33	-73 666 699,42
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		27 423 849,02	48 035 390,87
<u>Produits financiers (III)</u>		35 955 920,57	42 246 173,40
Autres intérêts et produits assimilés		2 542 916,36	212 577,81
Reprises sur provisions et transferts de charges		6 755 483,48	2 120 006,58
Différences positives de change		26 657 520,73	39 913 589,01
<u>Charges financières (IV)</u>		-70 254 987,83	-95 357 787,54
Dotations aux amortissements et aux provisions		-11 765 996,33	-6 959 129,93
Intérêts et charges assimilées		-4 710 719,80	-3 562 394,59
Différences négatives de change		-53 778 271,70	-84 836 263,02
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	R3	-34 299 067,26	-53 111 614,14
<u>Produits exceptionnels (V)</u>		0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	0,00
<u>Charges exceptionnelles (VI)</u>		0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	R4	0,00	0,00
<u>Impôts sur les bénéfices (VII)</u>	R5	0,00	0,00
TOTAL CHARGES (II +IV+VI+VII)		-6 246 632 603,79	-18 361 673 058,87
TOTAL PRODUITS (I+III+V)		6 239 757 385,55	18 356 596 835,60
Résultat de l'exercice		(6 875 218,24)	(5 076 223,27)

CONTANGO TRADING SA

Société Anonyme au capital de 13 325 480 €
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
434 211 843 RCS Paris

Certifié conforme
par Catherine Ortolani



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 10 heures, les actionnaires de la société Contango Trading SA, société anonyme au capital de 13 325 480 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration et suivant courriers électroniques adressés le 16 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Michel Jay préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Natixis, représentée par M. Thierry Canel, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

M. Guillaume Genet, actionnaire, est absent et excusé.

Le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 16 juin 2023, est absent et excusé.

Mme Catherine Ortolani est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'actionnaire présent, représenté, ou ayant voté par correspondance, possède 1 332 547 actions sur les 1 332 548 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les copies des courriers électroniques de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

3. Examen et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
5. Décision de continuation de l'activité sociale et de non-dissolution malgré les pertes ramenant les capitaux propres en dessous de la moitié du capital.

[...]

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de -6 875 218,24 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2022 d'un montant de -6 875 218,24 € en compte de report à nouveau dont le solde nul sera porté à un solde déficitaire de -6 875 218,24 €.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	2019	2020	2021
(*) Dividende net par action	0 €	0 €	0 €
Montant global du dividende distribué	0 €	0 €	0 €

(*) les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir analysé la situation de la société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuvés ce jour :

- constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2022 ;
- décide de ne pas dissoudre de façon anticipée la société.

L'assemblée générale, par application des dispositions de l'article L 225-248 alinéa 2 du Code de commerce, prend acte que :

- la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire le 31 décembre 2025, de régulariser la situation ;
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Sixième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs :

- à la société Lextenso Editions, La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), agissant sous le nom commercial Odal ;
- ou à la société Journal Spécial des Sociétés, 8 rue Saint Augustin 75002 PARIS (552 074 627 RCS PARIS)

à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Contango Trading SA

Société anonyme

7 Promenade Germaine Sablon

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Contango Trading SA

Société anonyme

7 Promenade Germaine Sablon

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Contango Trading SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Contango Trading SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur Le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Anne-Elisabeth Pannier

Anne-Elisabeth PANNIER

BILAN AU 31/12/2022

€uro

ACTIF	notes	31/12/2022			31/12/2021	PASSIF	notes	31/12/2022	31/12/2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET					
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>						<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
						Capital	13 325 480,00	90 100 000,00	
						Réserve Légale	0,96	51 323,62	
Prêts	A1	0,00		0,00	0,00	Report à nouveau	0,00	-71 749 619,39	
Autres	A2	0,00		0,00	6 102 671,47	Résultat de l'exercice	-6 875 218,24	-5 076 223,27	
						Résultat en attente d'affectation	0,00		
						Total I	6 450 262,72	13 325 480,96	
						Provisions pour risques et charges	P2	9 911 618,74	
						Total II	16 361 881,46	20 080 964,44	
Total I		0,00	0,00	0,00	6 102 671,47				
<u>ACTIF CIRCULANT</u>						<u>DETTES</u>			
Stocks et en cours	A3	0,00	0,00	0,00	356 786 267,30	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	125 418 869,49	484 773 218,75	
Matières Premières		0,00	0,00	0,00	356 786 267,30	Emprunts et dettes financières diverses	0,00	0,00	
Créances	A4	129 640 554,92	82 587 138,42	47 053 416,50	45 857 849,74	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 921,22	27 582,66	
Créances clients et comptes rattachés		37 909 295,35	37 909 295,35	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	0,00	379 437,00	
Autres créances		91 731 259,57	44 677 843,07	47 053 416,50	45 857 849,74	Autres dettes	103 938,43	806 581,46	
Instruments de trésorerie	A5	0,00		0,00	3 651 732,76	Instruments de trésorerie	0,00	0,00	
Disponibilités	A6	85 975 215,88	0,00	85 975 215,88	87 854 683,37				
Banque		85 975 215,88		85 975 215,88	87 854 683,37				
Charges constatées d'avance	A7	12 493,75		12 493,75	85 185,97	Produits constatés d'avance	1 012 134,27	1 026 089,78	
Total II		215 628 264,55	82 587 138,42	133 041 126,13	494 235 719,14	Total III	126 590 863,41	487 012 909,65	
Ecart de conversion Actif (III)	A8	29 891 365,19		29 891 365,19	19 504 495,73	Ecart de conversion passif (IV)	P4	19 979 746,45	
TOTAL GENERAL (I+II+III)		245 519 629,74	82 587 138,42	162 932 491,32	519 842 886,34	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		162 932 491,32	

ANNEXE des comptes au 31/12/2022

I - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Principes comptables et méthodes :

Les comptes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et au règlement de l'ANC 2016-07 du 04 novembre 2016, du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'inscription des actifs en comptabilité est le coût historique.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros en retenant le cours de change du jour de l'engagement des opérations.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en retenant le cours du jour de la clôture de l'exercice.

La détermination des écarts de conversion de ces opérations, dont les termes sont suffisamment voisins, s'effectue selon la méthode de la position globale de change.

La constatation de pertes latentes entraîne la constitution d'une provision pour risque de change.

Les stocks de métaux et /ou de denrées font l'objet de ventes à l'entreprise cédante aux cours de change des échéances convenues ; par ailleurs, la société Contango achète par l'intermédiaire de son courtier des instruments de couverture négociés sur le marché londonien et visant à la prémunir contre tout risque de variation du cours.

Contango dispose d'une délégation d'assurance sur les stocks.

Créances : lorsqu'il apparaît que des créances risquent de ne pas être entièrement payées, elles sont classées en *Créances douteuses* et une dépréciation est dotée au compte de résultat, en *Charges d'exploitation*, à hauteur du montant hors TVA qui risque de ne pas être recouvré.

La créance définitivement perdue est inscrite dans les *Charges exceptionnelles* sauf pour sa fraction couverte par une dépréciation qui est portée en *Charges d'exploitation* ; corrélativement, la reprise de dépréciation est portée dans les *Produits d'exploitation*.

Conformément aux usages, les résultats sur les contrats croisés qui constituent l'instrument de couverture sont enregistrés pour leur montant net qui est soit un produit (rubrique "autres produits" du compte de résultat), soit une charge (classée en "autres achats et charges externes").

En date de clôture la trésorerie est valorisée au cours des devises du dernier jour de l'exercice, les écarts de conversion constatés sont inscrits au compte de résultat.

Comparabilité des comptes :

Application du nouveau règlement French ANC 2015-05 au 01/01/2017 et de son effet sur les écritures de change. Jusqu'en 2016 les opérations étaient comptabilisées au cours d'origine jusqu'au dénouement, donc pas d'effet de change. En 2017 suite à l'application du règlement les opérations sont comptabilisées au cours du jour, ce qui implique des différences de change.

Les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont exprimés en euros.

II - AUTRES INFORMATIONS

II-1 Personnel :

La société Contango Trading n'emploie pas de personnel salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

II-2 Groupe fiscal :

La société Contango Trading est incluse dans le périmètre d'intégration fiscale de Natixis depuis le 1er janvier 2001.

Sa charge d'impôt et ses positions fiscales sont les mêmes que celles qui auraient existé en l'absence d'intégration.

II-3 Faits marquants de l'Année:

Au cours de l'exercice 2022, Contango a procédé à une réduction de capital, imputée sur le report à nouveau. Au terme de cette opération le montant des capitaux propres est désormais supérieur à la moitié du capital social (hors prise en compte du résultat 2022).

Au cours de cet exercice, la société est entrée dans un processus d'arrêt progressif de son activité qui a pris fin au cours du mois décembre. Au 31 décembre 2022, le bilan de Contango ne présente plus d'opération face à la clientèle, hors les créances nées du litige SFF et Taleveras (et engagement de hors-bilan au titre du contrat « long-term stand-by off-take » sur PXF Rusal). En raison de la perte constatée dans les documents comptables, les capitaux propres de la société au 31 décembre 2022 s'établissent à 6 450 262,72 euros et sont donc devenus inférieurs à la moitié du capital social qui s'élève à 13 325 480,00 EUR

II-4 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Concernant le litige opposant la société à SFF (« Strategic Fuel Fund » d'Afrique du Sud), pour rappel en décembre 2015 SFF a conclu des accords pour vendre certaines réserves de pétrole à plusieurs négociants internationaux, dont la société Taleveras avec laquelle Contango Trading S.A. a exécuté dans ce cadre une transaction de portage du stock. En mars 2018, SFF a engagé une procédure devant la Haute Cour d'Afrique du Sud (Western Cape Division, Le Cap) à l'encontre notamment de Natixis et de Contango Trading S.A. pour voir invalider lesdits accords, les déclarer nuls et ordonner une réparation juste et équitable. Un jugement a été rendu le 20 novembre 2020 prononçant la nullité des transactions et accordant à Contango Trading S.A. des restitutions et réparations de l'ordre de 208 702 648 USD. Le 22 décembre 2020, le juge autorisait SFF à faire appel de ce jugement et SFF payait dans le même temps à Contango Trading S.A. la somme de 123 865 600 USD en exécution de la partie non contestée du jugement avant de faire appel pour le solde. Le 11 mars 2021, Contango Trading S.A. a décidé de déposer un recours délictuel afin de préserver ses droits et éviter la prescription de la réclamation délictuelle. Le 13 avril 2022, la Cour d'appel a rejeté les demandes de SFF et confirmé le jugement rendu en première instance. Le 9 mai 2022, SFF a demandé l'autorisation de faire appel devant la Cour constitutionnelle ; par jugement du 17 janvier 2023, la Cour Constitutionnelle a rejeté la demande de SFF. Contango Trading S.A. a ensuite communiqué le montant résiduel de sa créance tel que validé par le jugement de première instance et mis à jour des intérêts courus jusqu'au 31 mars 2023. Le remboursement a été perçu par Contango en date du 1er avril pour un montant de 100 779 235 USD.

Le Groupe BPCE, n'ayant aucun instrument de rang Additional Tier 1 (AT1) émis par une entité du Groupe à ses bornes, n'est pas concerné directement par la volatilité affectant les instruments financiers de certains groupes bancaires suite aux décisions des autorités suisses conduisant à une absorption des pertes de Credit Suisse par le biais d'une dépréciation en totalité des instruments de rang AT1. Le Groupe BPCE ne détient d'ailleurs pas d'expositions directes significatives sous forme d'instruments de rang AT1 ou sous une autre forme en lien avec la crise traversée par la banque suisse précitée. D'autre part, le Groupe BPCE n'a pas d'expositions directes significatives sur les banques régionales américaines ayant été placées récemment sous contrôle de l'administration américaine.

III - NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS, AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note HB1

cours spot

1,0672

Engagements: Prix non déterminé

Instruments Financiers à terme	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de couverture reçus EUR(1)	0,00	114 507 144,74
Total	0,00	114 507 144,74
Opérations de couverture		
<i>(1) Net correspondant à des engagements libellés en USD de :</i>		
- Notionnels :	<u>0,00</u>	<u>123 148 012,50</u>
-Aluminium	-	121 570 637,50
-Crude Oil	-	-
-Nickel	-	-
-Lead	-	-
-Copper	-	-
-Zinc	-	1 577 375,00
- Notionnels en date de clôture :	<u>0,00</u>	<u>130 217 525,00</u>
-Aluminium	-	128 427 525,00
-Crude Oil	-	-
-Nickel	-	-
-Lead	-	-
-Copper	-	-
-Zinc	-	1 790 000,00

Note HB2

Engagements: Prix déterminé

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de revente à un prix déterminé EUR(1)	0,00	249 583 294,07
Total	0,00	249 583 294,07
Vente à terme USD		
- Notionnels en date de clôture:	<u>0,00</u>	<u>283 826 122,02</u>
- métaux	-	98 003 242,02
- Pétrole	-	185 822 880,00

Note A1

Prêts

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts chez Natixis	<u>0,00</u> 0,00	<u>0,00</u> 0,00
Total	0,00	0,00

Note A2

Autres

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et cautionnements versés - Broker	<u>0,00</u> 0,00	<u>6 102 671,47</u> 6 102 671,47
Total	0,00	6 102 671,47

Note A3

Stocks

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Stocks de matières premières	<u>0,00</u>	<u>356 786 267,30</u>
Energie	0,00	163 364 480,16
Métaux	0,00	193 421 787,14
Total	0,00	356 786 267,30

Dépréciations des stocks de Matières premières Stocks

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Stocks de matières premières	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Autres métaux	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

Note A4**Créances**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	0,00	0,00
Clients	0,00	0,00
douteux ou litigieux	37 909 295,35	35 575 800,21
Provision comptes clients	-37 909 295,35	-35 575 800,21
Autres créances	47 053 416,50	45 857 849,74
Remboursement de TVA demandé	54 030,00	49 032,00
TVA sur factures non parvenues	4 739,40	4 597,11
Acomptes CVAE	162 811,00	0,00
Crédit de tva à reporter	0,00	0,00
TVA déductible ABS	4 548,80	0,00
Groupe Natixis Impôt	0,00	1 195 135,00
Débiteurs - divers	91 505 130,37	84 491 739,42
Dépréciations des autres comptes débiteurs	-44 677 843,07	-39 950 102,51
Produits à recevoir opération énergie	0,00	39 388,99
Produits à recevoir opération Métaux	0,00	28 059,73
Total	47 053 416,50	45 857 849,74
<i>durées résiduelles</i>		
<i>< 1 an</i>	<i>47 053 416,50</i>	<i>45 857 849,74</i>
<i>de 1 an à 5 ans</i>		
<i>> 5 ans</i>		

Note A5**Instruments de trésorerie**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Appels de marge Broker	0,00	3 651 732,76
Total	0,00	3 651 732,76

Note A6**Disponibilités**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Net des comptes ordinaires ouverts chez Natixis :		
en EUR	85 574 771,80	85 149 171,45
en USD	0,00	2 705 511,92
Intérêts courus à recevoir	400 444,08	0,00
Total	85 975 215,88	87 854 683,37

Note A7**Charges constatées d'avance**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts payés d'avance sur emprunt Natixis	12 493,75	85 185,97
Total	12 493,75	85 185,97

Note A8**Différences de conversion**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Ecart de conversion actif	29 891 365,19	19 504 495,73
Total	29 891 365,19	19 504 495,73

Note P1**Capitaux propres**

	31/12/2021	Augment./Réduc. de Capital	Affectation du résultat n-1 (1)	Résultat de l'exercice	31/12/2022
Capital appelé	90 100 000,00	-76 774 520,00			13 325 480,00
Réserve légale	51 323,62		-51 322,66		0,96
Report à nouveau	-71 749 619,39	76 774 520,00	-5 024 900,61		0,00
Résultat en instance d'affectation	-5 076 223,27		5 076 223,27		0,00
Résultat de l'exercice				-6 875 218,24	-6 875 218,24
Capitaux propres	13 325 480,96	0,00	0,00	-6 875 218,24	6 450 262,72
PV AG au 15/07/2022					

	31/12/2022		31/12/2021	
Nombre d'actions émises	1 332 548	100,00%	9 010 000	100,00%
de nominal	10,00		10,00	
détenues par :				
Natixis	1 332 547	99,99992%	9 009 999	99,99999%
autres actionnaires	1	0,00008%	1	0,00001%

Note P2**Provisions pour risques et charges**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques de change	9 911 618,74	6 755 483,48
Total	9 911 618,74	6 755 483,48

Note P3**Dettes**

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établt de crédit	125 418 869,49	484 773 218,75
Emprunt auprès de Natixis	116 320 089,96	466 110 394,36
Intérêts courus à payer	145 994,28	71 481,78
Natixis comptes bancaires débiteurs	8 952 785,25	18 591 342,61
Emprunts et dettes financières diverses	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	55 921,22	27 582,66
Dettes fournisseurs	27 484,82	0,00
Honoraires du commissaire aux comptes	28 436,40	27 582,66
Caceis service des titres	0,00	0,00
Clients créditeurs	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00	379 437,00
CVAE	0,00	379 437,00
Autres dettes	103 938,43	806 581,46
Charges à payer	103 634,40	106 295,72
Débiteurs - Crédoiteurs divers	304,03	700 285,74
Total	125 578 729,14	485 986 819,87
(1) durées résiduelles		
< 1 an	125 578 729,14	485 986 819,87
de 1 an à 5 ans		
> 5 ans		
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	1 012 134,27	1 026 089,78
Produits perçus d'avance - Pétrole	999 640,52	957 802,45
Produits perçus d'avance - Métaux	0,00	56 562,63
Produits perçus d'avance Autres	12 493,75	11 724,70

Note P4**Différences de conversion**

Montants bruts	31/12/2022	31/12/2021
Ecarts de conversion passif	19 979 746,45	12 749 012,25
Total	19 979 746,45	12 749 012,25

Note R1**Produits d'exploitation**

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Ventes de marchandises</u>	<u>6 136 794 327,76</u>	<u>18 213 532 058,99</u>
Ventes opération Energie	2 428 335 724,09	8 648 598 639,47
Ventes opération Métaux	3 708 458 603,67	9 564 933 419,52
<u>Production vendues</u>	<u>152 446,39</u>	<u>133 529,35</u>
Commissions opération Aluminium	152 446,39	133 529,35
<u>Reprises sur dépréciations des actifs circulants:</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Stocks et en cours	0,00	0,00
<u>Autres produits</u>	<u>66 854 690,83</u>	<u>100 685 073,86</u>
Gain de change s/créances & dettes cciales	52 176 264,07	84 858 963,35
Autres produits couverture - Métaux	14 482 252,53	15 067 822,55
Autres produits - Brokerage fees	196 174,23	285 093,93
Autres produits - Pétrole	0,00	0,00
Autres produits	0,00	473 194,03
Total	6 203 801 464,98	18 314 350 662,20

Note R2**Charges d'exploitation**

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Achats de marchandises</u>	<u>-5 750 274 071,57</u>	<u>-17 957 538 806,64</u>
Achats opération Energie	-2 257 880 615,38	-8 690 632 781,70
Achats opération Métaux	-3 492 393 456,19	-9 266 906 024,94
<u>Variation de stocks</u>	<u>-384 234 757,58</u>	<u>-233 507 738,85</u>
Opération Energie	-169 730 067,66	56 652 662,95
Opération Métaux	-214 504 689,92	-290 160 401,80
<u>Autres achats et charges externes</u>	<u>-614 546,48</u>	<u>-1 221 885,42</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	-22 639,80	-20 910,39
Honoraires avocats	0,00	0,00
Frais de publicité légale	-461,02	-608,95
Commissions d'apporteur d'affaires	-159 545,08	-148 998,89
Rémunérations d'intermédiaires	-354 241,55	-595 937,97
Caceis	-77 277,52	-1 740,77
Assurance	0,00	0,00
Documentation	0,00	0,00
Autres charges	-381,51	-453 688,45
<u>Impôts, taxes et versements assimilés :</u>	<u>-217 069,00</u>	<u>-380 141,00</u>
Cotisation foncière des entreprises	-444,00	-447,00
Cotisation sur la valeur ajoutée	-216 625,00	-379 694,00
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions :</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
sur actif circulant	0,00	0,00
<u>Autres charges</u>	<u>-41 037 171,33</u>	<u>-73 666 699,42</u>
Perte de change s/créances & dettes cciales	-26 898 306,37	-40 551 240,79
Autres charges couverture - Métaux	-14 044 632,63	-19 710 523,03
Autres charges couverture - Energie	0,00	-13 391 614,71
Autres charges	-94 232,33	-13 320,89
Total	-6 176 377 615,96	-18 266 315 271,33

Note R3**Résultat financier**

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	35 955 920,57	42 246 173,40
Intérêts bancaires	688 538,75	8 931,32
Produits de change	26 657 520,73	39 913 589,01
Reprises sur provisions pour risque de change	6 755 483,48	2 120 006,58
Autres produits Financiers	1 854 377,61	203 646,49
Charges financières	-70 254 987,83	-95 357 787,54
Intérêts des emprunts	-4 219 418,47	-3 480 884,90
Intérêts bancaires	-491 301,33	-81 509,69
Pertes de change	-53 778 271,70	-84 836 263,02
Provisions pour risque et charges	-11 765 996,33	-6 959 129,93
Total	-34 299 067,26	-53 111 614,14

Note R4**Résultat exceptionnel**

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels	0,00	0,00
sur op. de gestion - Litige Taleveras	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Dotation aux dépréciation et provisions - Litige Taleveras	0,00	0,00
	0,00	0,00

Note R5**Impôt sur les bénéfices**

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net comptable	-6 875 218	-5 076 223
Impôts sur les bénéfices	0	0
Produits d'intégration fiscale	0	0
Autres différences permanentes	2 883 570	2 468 016
Différences temporaires	0	0
	-3 991 648	-2 608 207
Résultat fiscal	-3 991 648	-2 608 207
Déficit antérieur	-3 991 648	-2 608 207
Impôts sur les bénéfices:	0	0
Impôts sur les sociétés		
Situation fiscale		
Déficits reportables	80 971 198	76 979 550
Différences temporaires susceptibles de diminuer (d'augmenter) la charge fiscale des exercices futurs	0	0
Total susceptible de réduire la base fiscale future	0	0